



Prêt immobilier pour gros travaux

Par pablo9623

Bonjour,

Après le décès de mon papa, j'envisage de faire une rénovation lourde de la maison dans laquelle va rester ma maman (amélioration des accès, monte-escalier, etc?)

Je pense faire un prêt immobilier pour travaux, estimé à 85 000 €, sur une durée de 20 ans environ.
Plus de crédit immobilier en cours, la maison est finie de remboursée. Il y aurait ce nouveau prêt immobilier pour travaux.

Si nous devons vendre la maison, pour placer ma maman, avant la fin du remboursement de ce prêt, est-ce que la banque pourra nous obliger justement à rembourser ce prêt en totalité ?

En fait, je souhaiterais garder le produit de la cession de la maison pour le placement de ma maman, et continuer à rembourser le prêt travaux, ça ne me posera pas de problème d'un point de vue financier.

Je vous remercie vivement par avance pour votre réponse.

Bonne journée

Par LaChaumerande

Bonjour

Tout nouveau MaPrimeAdapt'

[url=https://www.economie.gouv.fr/particuliers/maprimeadapt-tout-savoir-sur-cette-aide-ladaptation-de-votre-logement?eml-publisher=hubscore&eml-name=Emailing-es-29-[BI_351_20240123]-20240123&eml-mediaplan=https://www.economie.gouv.fr/particuliers/maprimeadapt-tout-savoir-sur-cette-aide-ladaptation-de-votre-logement]]https://www.economie.gouv.fr/particuliers/maprimeadapt-tout-savoir-sur-cette-aide-ladaptation-de-votre-logement?eml-publisher=hubscore&eml-name=Emailing-es-29-[BI_351_20240123]-20240123&eml-mediaplan=https://www.economie.gouv.fr/particuliers/maprimeadapt-tout-savoir-sur-cette-aide-ladaptation-de-votre-logement[/url]

Regardez déjà ce à quoi aurait droit votre mère pour ajuster votre demande de crédit.

Par kang74

Bonjour

A qui est le bien ?

Qui ferait un crédit ?

D'après ce que je comprends votre mère n'a pas assez de revenus pour assumer des frais prévisibles? Et vous ?

Rien que par les réponses à ses questions, la banque peut ne pas vouloir prêter, même avec une hypothèque ou une caution bancaire.

Donc sans ...

Faire étudier le projet à la banque me semble, dans un premier temps, la seule chose à faire.

Par LaChaumerande

A qui est le bien ?

Vous avez raison de poser la question.

Plusieurs hypothèses :

- la maison appartient en pleine propriété à pablo9623 et il héberge gratuitement sa mère. MaPrimeAdapt' ne correspond pas à sa demande.

- plus probable : après le décès du père de pablo9623, sa mère demeure en pleine propriété de la moitié du bien et au moins usufruitière de l'autre moitié. Auquel cas, ce serait ok pour MaPrimeAdapt', si ses revenus sont modestes, mais MaPrimeAdapt' ne couvrirait pas toutes les dépenses et il faudrait recourir à un crédit immobilier qui resterait conséquent.

À considérer aussi les articles 605 et 606 du code civil

Les grosses réparations sont celles des gros murs et des voûtes, le rétablissement des poutres et des couvertures entières.

Celui des digues et des murs de soutènement et de clôture aussi en entier.

Toutes les autres réparations sont d'entretien.

Ce serait donc à la mère de financer les travaux...